

DECLARATION DE DÉMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipal n ° 2021-23 du 3 mai 2021, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie de BASSE-HAM.

Ce document est à retourner au secrétariat de la mairie ou par courriel : mairie@basse-ham.fr accompagné des pièces justificatives (extrait k-bis et cartes professionnelles des agents exerçants).

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Déclarant			
Dénomination sociale :			
Numéro SIREN			
Adresse :		N°	Rue :
	Ville :		
Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	
Téléphone portable :		Et/ou	
Démarchage			
Objet de démarchage :			
Période :	Du :	Au :	inclus
Démarcheurs			
Nom :		Prénom :	
Immatriculation véhicule :		Secteur :	

Nom :		Prénom :	
Immatriculation véhicule		Secteur :	

Nom :		Prénom :	
Immatriculation véhicule :		Secteur :	

Nom :		Prénom :	
Immatriculation véhicule :		Secteur :	

Date :	
Cachet et signature de l'entreprise :	

Observations

Réservé à la mairie :
Date :
Cachet de la mairie